

Analyse de risques et modes opératoires

Décret n° 92-158 du 20 février 1992 complétant le Code du Travail - L'Entreprise Utilisatrice est dans l'obligation d'établir un **Plan De Prévention** avant le début des travaux

A défaut ce document est à remplir avant les travaux

Article L. 4131-1 du Code du travail - Si les intervenants des 2 entreprises ont un motif raisonnable de penser que certaines situations présentent un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé, ils peuvent alors exercer leur **DROIT DE RETRAIT** (refus d'intervention, arrêt de travaux...) et interrompre leurs activités, tant que leur employeur n'a pas mis en place les mesures de prévention adaptées.



Les opérations de consignation et de déconsignation seront réalisées par le client.

Entreprise extérieure intervenante RMS Parc d'activités les Oiseaux - rue du colibri 62300 LENS : 03.91.84.71.20 Email : contact@rmsfrance.fr		Tél	Entreprise utilisatrice:
Responsable R.M.S		Représentant client	
Intervenant RMS		Fonction	
Mobile intervenant		Mobile	

Travaux à réaliser:

Mesures de Sécurité à prendre en compte obligatoirement avant intervention

Visite préalable des lieux d'intervention	<input type="checkbox"/>	Attestation de consignation	<input type="checkbox"/>
Matérialisation des zones dangereuses du secteur/ Balisage correct du chantier	<input type="checkbox"/>	Port des EPI adaptés au travail	<input type="checkbox"/>
Indication des voies d'accès à la zone d'intervention	<input type="checkbox"/>	Condamnation des organes de coupures / VAT/ Mise à la terre	<input type="checkbox"/>
Transmission des consignes de sécurité (n° d'urgences, procédures incendie/évacuation...)	<input type="checkbox"/>	Analyse des risques réalisée avec le client	<input type="checkbox"/>

Analyse des risques

Nature des risques	Identification des risques	Cochez	Mesures de prévention
Circulation	Circulation de piétons	<input type="checkbox"/>	Balisage Port des chaussures de sécurité Port du gilet de signalisation
	Circulation de VL, PL, chariots	<input type="checkbox"/>	Plan de circulation
Environnement	Chute d'objet	<input type="checkbox"/>	Port du casque de chantier
	Bruit	<input type="checkbox"/>	Port du casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles
	Poussière Projections de copeaux, de verre	<input type="checkbox"/>	Port du masque anti-poussières P3 Lunettes et surlunettes
	Chaleur / Froid	<input type="checkbox"/>	Port de vêtements de travail adaptés Hydratation
Thermique	Brûlures / Gelures	<input type="checkbox"/>	Signalisation
Chimique	Présence de substances dangereuses	<input type="checkbox"/>	Port du masque et des lunettes Localisation des équipements d'urgence Habillations chimiques
Toxique	Intoxication / Asphyxie	<input type="checkbox"/>	Détecteurs Moyens d'alerte
Incendie/ Explosion	Brûlures / Asphyxie	<input type="checkbox"/>	Extincteur existant sur site Moyens d'alerte Point de rassemblement
Hauteur	Chute de hauteur	<input type="checkbox"/>	Port du Harnais de sécurité Habilitation de travail en hauteur
Machine	Redémarrage intempestif de la machine dû aux essais	<input type="checkbox"/>	Surveillance de la machine par une personne qualifiée au fonctionnement pendant les essais
	Proximité équipement en marche	<input type="checkbox"/>	Balisage
Electrique	Risques de contact direct et indirect avec des appareils sous tension : électrification, flash électrique, etc.....	<input type="checkbox"/>	Balisage Consignation Condamnation des organes de coupure Vérification d'absence de tension VAT (si applicable)
Co-activité		<input type="checkbox"/>	Balisage
Autres		<input type="checkbox"/>	

Les 2 entreprises certifient avoir bien pris en compte, dans cette analyse, tous les risques inhérents à l'intervention
 OUI NON

Numéros d'urgences	Pompier : 18	Samu : 15	Urgences : 112
Secouriste sur site :	Infirmerie :	N° urgence usine:	

Validation Avant travaux

Représentant Entreprise extérieure		Représentant Entreprise Utilisatrice	
Nom		Nom	
Signature		Signature	
Date		Date	